

Indicateurs d'inégalités sociales

Le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales »¹ a été présenté le 18 décembre 2006 à l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il rassemble les réflexions d'un groupe de travail créé sur proposition de cette dernière. Présidé par Jacques Freyssinet, le groupe avait pour mission de réfléchir à la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés.

Parmi les propositions faites par le groupe pour répondre à cette commande figurent deux listes d'indicateurs repérés comme centraux pour l'étude des inégalités : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs dits « de base », puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Ces indicateurs complètent ceux retenus par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) dans son rapport annuel. Certains figurent par ailleurs dans la liste d'indicateurs statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale approuvée par le Conseil européen de Laeken en 2001.

Le souhait du groupe de travail était de parvenir à la mise en place d'une « publication annuelle sur support papier, présentant les indicateurs retenus, y compris les principales désagrégations pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié ».

France, portrait social, dont l'objet est plus largement de rappeler les principales évolutions constatées au cours de l'année écoulée ou de la période récente dans le domaine social, ne peut répondre à la totalité de cette demande. Nous avons néanmoins souhaité aller dans son sens en intégrant à la vue d'ensemble, pour la deuxième année consécutive, un chapitre rassemblant les données relatives aux principaux indicateurs d'inégalités mis en exergue par le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Tous n'y figurent pas, les données étant parfois indisponibles ; les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source (*encadré*). Dans certains cas, nous avons suggéré des indicateurs alternatifs, ils sont portés en bleu dans les tableaux. Par ailleurs, pour plusieurs indicateurs, le rapport du Cnis préconise de réaliser des désagrégations supplémentaires (par exemple calculer le taux de sous-emploi par catégorie socioprofessionnelle). Ces désagrégations n'ont pas été produites ici mais, pour la première fois, sont pour la plupart disponibles sur le site de l'Insee au moment de la publication de cet ouvrage.

Les tableaux qui suivent présentent donc les estimations des indicateurs de base actuellement calculables pour les années 2003 à 2006, voire 2007². En effet, pour un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux relatifs à l'emploi, les valeurs pour 2007 sont disponibles et donc également produites. En revanche, pour d'autres indicateurs, toutes les années ne sont pas renseignées, la collecte de l'information pouvant ne pas être annuelle. Les dix indicateurs « privilégiés » par le groupe de travail figurent en caractères gras dans les différents tableaux thématiques.

1. Ce rapport est téléchargeable sur le site du Cnis, à l'adresse suivante : http://www.cnis.fr/doc/rapports/RAP_0070.HTM

2. Pour certains indicateurs, une donnée antérieure à 2003 a été fournie, à titre d'élément de comparaison. C'est notamment le cas pour les indicateurs du patrimoine, calculés à partir des enquêtes Patrimoine de l'Insee.

Encadré

Parmi la liste des indicateurs de base du système d'information sur les inégalités sociales, quelques-uns n'ont pas pu être calculés et d'autres ont dû être modifiés à la marge.

Indicateurs non calculables avec les sources actuellement disponibles

Récurrence du chômage : nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années. Cet indicateur pourra être calculé à partir du fichier historique de l'ANPE, sous réserve de travaux méthodologiques préalables.

Exposition aux principaux risques professionnels : le groupe de travail n'ayant pu faute de temps approfondir le thème des indicateurs de qualité de l'emploi, les indicateurs afférents n'ont pas été définis dans le rapport. Le groupe souhaitait alors que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

Espérance de vie à 60 ans par catégorie sociale et mortalité prématurée : pour calculer des ratios par catégorie socioprofessionnelle, l'Insee se base généralement sur l'échantillon démographique permanent (EDP). Les dernières données produites portent sur la période 1991-1999 et sur l'espérance de vie à 35 ans. Elles montrent que le rapport d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 1,18 pour les hommes et 1,06 pour les femmes. En l'attente de travaux complémentaires (par exemple l'utilisation des données de l'état civil), les espérances de vie à 60 ans et les taux de mortalité prématurée ont été ici calculés de façon brute, et non par catégorie sociale.

Logement : les indicateurs relatifs aux rapports de taux d'effort ou de taux de surpeuplement entre les déciles extrêmes de niveau de vie n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de cet ouvrage. En effet, les données relatives aux revenus dans l'enquête Logement 2006 sont en cours de révision.

Indicateurs modifiés

Niveaux de sortie du système éducatif : l'indicateur proposé à l'origine n'inclut que le niveau 0 de la classification internationale type des enseignements (CITE), c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais fait d'études. Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux niveaux 1 et 2 de la CITE (personnes ayant un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges) et les premier et dernier déciles de niveau de vie ont été étendus respectivement aux trois premiers et aux trois derniers déciles.

Formation continue : l'indicateur proposé est le « nombre de jours moyen de formation continue ». Ce nombre moyen a été estimé à partir des données disponibles dans l'enquête Emploi. Néanmoins, l'indicateur ainsi construit reste expérimental et doit de ce fait être considéré comme tel, c'est-à-dire avec prudence. De ce fait, un indicateur alternatif, *a priori* plus solide, est également proposé, calculé à partir de la proportion d'individus ayant eu accès à la formation continue.

Consommation : le rapport du Cnis ne prévoit pas d'indicateur précis sur ce thème, mais conseille l'utilisation des enquêtes Budget des familles. Trois indicateurs ont été produits, correspondant à des rapports de coefficients budgétaires entre ménages de cadres et ménages d'ouvriers. Les trois postes de consommation choisis ont connu des évolutions récentes différentes : diminution des écarts sociaux (alimentation), creusement des écarts (logement : coefficient budgétaire plus important chez les ménages les plus modestes ; culture et loisirs : coefficient budgétaire plus faibles chez les ménages les plus modestes). Pour les évolutions des structures de consommation selon les catégories sociales, on peut se reporter au chapitre « Consommation et conditions de vie » de la vue d'ensemble de l'édition 2007 de « France, portrait social ».

Liste des indicateurs de base du système d'information³

Revenus

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2005 ¹	2006
Niveau de vie	Masse détenue par les 20 % les plus riches (en %)	36,6	36,6	36,7	38,2	38,6
Niveau de vie	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	68,1	68,0	68,1	69,2	69,4
Niveau de vie	Masse détenue par les 80 % les plus riches (en %)	90,4	90,4	90,4	91,0	91,0
Niveau de vie	Rapport interdécile D9/D1 ²	3,17	3,14	3,15	3,37	3,41
Niveau de vie	Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile³	5,62	5,63	5,69	6,62	6,75
Niveau de vie	Rapport médiane famille monoparentale / médiane couple sans enfant	0,71	0,72	0,70	0,66	0,65
Niveau de vie	Rapport médiane région la plus riche / médiane région la plus pauvre ⁴	-	1,37	1,41	-	-
Niveau de vie	Rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ⁵	1,95	1,97	1,91	1,95	1,97
Niveau de vie avant redistribution ⁶	Rapport interdécile D9/D1 ²	4,98	4,89	4,87	5,05	5,01
Niveau de vie	Rapport médiane ménages retraités / médiane ménages d'actifs ⁷	0,92	0,93	0,92	0,95	0,98
Niveau de vie	Taux de persistance des bas revenus⁸ (en %)			11,2		

Note : le niveau de vie est défini dans la fiche n° 16 (« Niveau de vie et pauvreté ») de cet ouvrage.

1. Pour les dix premiers indicateurs, l'année 2005 présente une rupture de série qui correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine (voir aussi le chapitre « Revenus » de la vue d'ensemble de cet ouvrage).

2. D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie, D9 celle du décile supérieur. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

3. Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus modestes.

4. Pour le calcul de cet indicateur, afin d'avoir des effectifs suffisants, trois années des enquêtes Revenus fiscaux ont été empliées. Cette enquête ayant été refondue en 2002, l'indicateur n'est disponible qu'à partir de 2004. La nouvelle refonte en 2005 a ensuite interrompu la série, dont le calcul reprendra à partir de 2007.

5. Catégorie socioprofessionnelle de la personne. Les ouvriers non qualifiés ne comprennent pas ici les ouvriers agricoles.

6. Il s'agit du niveau de vie calculé à partir du revenu avant redistribution, c'est-à-dire composé uniquement des revenus d'activité, des revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale) et des transferts en provenance d'autres ménages, sans prendre en compte les prestations sociales et les prélèvements directs.

7. Niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est retraitée / niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est active.

8. La persistance de la pauvreté est ici définie comme le fait d'être pauvre au moins 2 années sur 3. Une personne est pauvre une année donnée si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de l'année en question. Le seuil de pauvreté est ici égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Champ : France métropolitaine, personnes dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (dix premiers indicateurs) et France métropolitaine, personnes présentes en 2003-2004-2005 (dernier indicateur).

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2002 à 2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006 (dix premiers indicateurs) et Insee, dispositif SRCV (dernier indicateur).

Patrimoine

Variable retenue	Indicateur de base	1997	2003
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 10 % les plus riches (en %)	46,0	46,0
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	92,0	93,0
Patrimoine détenu	Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile¹	1 631,6²	2 134,5²

Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les travailleurs indépendants.

1. Les déciles sont calculés sur le patrimoine détenu (et non sur le revenu disponible). Le premier décile regroupe les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus faible, le dernier décile les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus élevé.

2. Compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur est très volatil.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998 et 2004.

3. Tous les indicateurs sont calculés pour la France métropolitaine, sauf indication contraire.

Salaires

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006
Salaire annuel¹	25-55 ans : rapport interdécile D9/D1²	9,73	8,84	8,98	7,60
Salaire annuel¹	25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes	1,23	1,22	1,22	1,22
Salaire annuel ¹	25-55 ans : rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés	3,39	3,21	3,30	3,09
Salaire annuel + Allocations chômage ³	Rapport interdécile D9/D1 ²	7,16	7,49	7,25	7,41 ⁴

Note : pour les trois premiers indicateurs, les données ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

1. Il s'agit ici du revenu salarial, c'est-à-dire de l'ensemble des salaires nets perçus par chaque individu au cours de l'année. Pour une définition plus complète du revenu salarial, se reporter au chapitre « Salaires » de la vue d'ensemble de ce même ouvrage.

2. D1 désigne la limite du décile inférieur de revenu salarial des salariés, D9 celle du décile supérieur. Le revenu salarial des 10 % les plus modestes (en termes de revenu salarial) de la population est inférieur ou égal à D1, le revenu salarial des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

3. Ensemble des salaires et des allocations chômage perçus au cours de l'année.

4. Pour cet indicateur, l'année 2005 présente une rupture de série qui correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine (voir aussi le chapitre « Revenus » de la vue d'ensemble de cet ouvrage).

Champ : France, salariés de 25 à 55 ans (deux premiers indicateurs) ; France, salariés de 25 à 55 ans du secteur privé (troisième indicateur) ; France métropolitaine, personnes dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (dernier indicateur).

Sources : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (deux premiers indicateurs) ; Insee, DADS (troisième indicateur) et Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2002 à 2005 - Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006 (dernier indicateur).

Emploi

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007
Transition emploi vers chômage entre T-1 et T	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres ¹	3,3	3,3	3,4	3,2	4,4
Transition chômage vers chômage entre T-1 et T	Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres ¹	1,2	0,9	1,1	1,4	1,1
Transition chômage vers emploi entre T-1 et T	Probabilité de passer en emploi en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres ¹	1,0	1,2	1,0	0,9	1,0
Taux de chômage	Rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,2	3,8	3,9	4,5	5,0
Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (en %) ²	42,9	40,9	41,4	42,2	40,4
Récurrence du chômage	Nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années			voir encadré		
Sous-emploi	Taux de sous-emploi parmi l'emploi total (en %) ³	4,9	5,2	5,2	5,3	5,5

Conditions de travail : exposition aux risques professionnels

voir encadré

Note : tous les indicateurs sont calculés en moyenne annuelle sur les quatre trimestres de chaque année. Le calcul du taux de chômage s'appuie sur la nouvelle méthode d'estimation du taux de chômage au sens du BIT publiée par l'Insee depuis l'automne 2007 (voir le chapitre « Emploi et chômage » de la vue d'ensemble). Néanmoins, pour les trois premiers indicateurs (probabilités de transition), le chômage de l'année n-1 est estimé à l'aide d'une question rétrospective de l'enquête Emploi, et n'est donc pas entendu au sens du BIT.

1. Ces indicateurs ont été calculés en utilisant les questions rétrospectives de l'enquête Emploi, qui renseignent, à chaque trimestre, sur la situation sur le marché du travail un an auparavant. Pour le rapport cadres/ouvriers non qualifiés, la catégorie socioprofessionnelle est celle du de l'emploi occupé l'année n-1 pour les personnes en emploi l'année n-1, et celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs l'année n-1.

2. Parmi l'ensemble des chômeurs, part des personnes au chômage depuis un an ou plus.

3. Le sous-emploi recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire ou qui cherchent à le faire (ou qui ont trouvé un emploi qui commence plus tard). Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel. Il convient de préciser que cette mesure du sous-emploi n'est plus utilisée par l'Insee depuis le premier trimestre 2008.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Éducation

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007
Compétences de base	Note moyenne en français aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	1,24	1,28	1,27	1,30	1,30
Compétences de base	Note moyenne en mathématiques aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	1,29	1,32	1,28	1,25	1,26
Niveaux de sortie	25-35 ans : rapport effectifs en CITE 4-6 / effectifs en CITE 0-1 ¹	9,0	9,6	9,2 ²	9,2 ²	10,5
Niveaux de sortie	25-35 ans, CITE 0-2¹ : rapport effectifs dans les trois premiers déciles de niveau de vie / effectifs dans les trois derniers déciles de niveau de vie³	8,0	9,6	9,5²	11,0²	10,0
Formation continue	Nombre de jours moyen de formation continue ⁴ : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	6,9	7,9	7,3	6,2	4,4
Formation continue	Nombre de jours moyen de formation continue ⁴ : rapport cadres / ouvriers	2,4	2,4	1,9	2,2	2,5
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport 25-29 ans / 55-59 ans ⁵	3,1	3,2	3,0	2,8	2,3
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport cadres / ouvriers ⁵	3,1	2,9	2,6	2,9	2,9

1. La CITE est la classification internationale type des enseignements de l'Unesco. Les niveaux 0-1 correspondent à un niveau d'éducation inférieur ou égal au primaire ; les niveaux 0-2 à un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ; les niveaux 4-6 à un niveau d'éducation strictement supérieur au baccalauréat.

2. L'année 2005 présente une rupture de série qui correspond à la prise en compte, dans l'enquête Revenus fiscaux, des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine (voir aussi le chapitre « Revenus » de la vue d'ensemble de cet ouvrage).

3. L'indicateur proposé à l'origine n'incluait que la CITE 0 (personnes n'ayant jamais suivi aucune formation) et un rapport interdécile (dernier décile / premier décile). Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux CITE 1-2 et les niveaux de vie aux trois premiers et aux trois derniers déciles.

4. Le nombre moyen de jours de formation est estimé en multipliant le taux d'accès à la formation sur un mois par la durée de la dernière formation (divisée par le nombre de mois sur lesquels elle s'étend, s'il est supérieur à un), voir *encadré*.

5. Ces deux indicateurs correspondent à une version modifiée des deux indicateurs proposés à l'origine pour la formation continue (*encadré*).

Champ : France métropolitaine, élèves entrés en 6^e (compétences de base) ; France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 35 ans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (niveaux de sortie) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études depuis au moins un mois (formation continue).

Source : Depp (compétences de base) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2002 à 2005 - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006 (niveaux de sortie) ; Insee, enquêtes Emploi (formation continue).

Logement

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2004	2005	2006
Taux d'effort net des aides	Parc privé : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie ¹	2,47	–	–	voir <i>encadré</i>
Taux d'effort net des aides	Parc social : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie ¹	1,06	–	–	11,8
Surpeuplement	Part du surpeuplement : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie²	9,5	–	–	44,6
Confort du logement	Part des ménages sans aucune difficulté de confort de logement ³ (en %)	–	41,7	45,2	–
Sans domicile	Nombre de sans abri ⁴	–	–	14 600	–

1. Rapport entre la dépense en logement (défaite des aides au logement) et le revenu.

2. Voir définition dans le chapitre « Consommation et conditions de vie » de la vue d'ensemble.

3. Il s'agit de la part des ménages n'ayant aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

4. Les personnes sans abri, qui dorment dehors ou dans un lieu non prévu pour l'habitation, constituent une partie de la population des personnes sans domicile dont l'Insee a estimé l'effectif à environ 86 000 en 2001.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquête Logement (taux d'effort, surpeuplement) ; Insee, SRCV (confort du logement) ; Insee, recensement de la population (sans domicile).

Santé

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Espérance de vie à 60 ans	Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible						
				voir encadré			
Espérance de vie à 60 ans	Hommes (en années)	20,8	20,8	21,5	21,5	21,8	22,0
Espérance de vie à 60 ans	Femmes (en années)	25,8	25,6	26,5	26,7	26,3	26,9
Mortalité prématurée¹	Rapport : catégorie socioprofessionnelle la plus élevée / catégorie socioprofessionnelle la plus faible¹						
				voir encadré			
Mortalité prématurée ¹	Hommes (pour 100 000 individus)	296	296	281	284	282	–
Mortalité prématurée ¹	Femmes (pour 100 000 individus)	133	134	130	130	131	–

1. Il s'agit des taux bruts de mortalité, c'est-à-dire du nombre de décès au cours de l'année d'individus âgés de moins de 65 ans, sur la population totale des moins de 65 ans.

Champ : France.

Sources : Insee.

Autres

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006
Consommation				voir encadré		
Consommation	Coefficient budgétaire (alimentation) : rapport cadres / ouvriers ¹	0,73 ²	–	–	–	0,77
Consommation	Coefficient budgétaire (logement) : rapport cadres / ouvriers ¹	0,88 ²	–	–	–	0,66
Consommation	Coefficient budgétaire (culture et loisirs) : rapport cadres / ouvriers ¹	1,27 ²	–	–	–	1,55
Culture	Part de la population ayant lu un livre au cours des 12 derniers mois : rapport cadres / ouvriers ³	2,39	2,30	2,31	2,49	–
Participation à la vie politique	Nombre de sénateurs : rapport hommes / femmes	8,7 ⁴	–	4,9	–	3,6 ⁵
Justice	Part des condamnés pour une peine de 5 ans ou plus : rapport nationalité étrangère / nationalité française ⁶	0,85	1,00	1,07	1,16	1,18
Handicap	Fréquence des déficiences (au moins une déficience) : rapport ouvriers / cadres ⁷	1,6	–	–	–	–

1. Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.

2. Les données portent sur 2001.

3. Catégorie socioprofessionnelle de l'individu.

4. Les données portent sur 2001.

5. Les données portent sur 2008

6. La part est calculée sur les seuls condamnés pour une peine privative.

7. Personnes déclarant au moins une déficience (motrice, sensorielle, organique, mentale). Donnée de 1999, rapport calculé à âge et sexe standardisés. Voir Mormiche P., « Le handicap se conjugue au pluriel », *Insee Première* n° 742, octobre 2000.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires (consommation) ; France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus (culture) ; France, condamnés à une peine privative (justice) ; France métropolitaine (handicap).

Sources : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006 (consommation) ; Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (culture) ; ministère de la Justice, SDED (justice) ; ministère de l'Intérieur (participation à la vie politique) ; Insee, enquête HID 1999 (handicap).